# Saisie effectuée par une salle de sport

---
Par emapmr

Bonjour,

J'étais inscrite dans une salle de sport à partir du 05/10/2018 avec un engagement de 12 mois minimum (aucune reconduite tacite explicitée dans le contrat). Cependant, je me suis blessée en août 2019, je l'ai expliqué au directeur adjoint de la salle de sport. C'est avec surprise que j'ai constaté qu'ils continuaient de me prélever bien qu'au courant de la situation. J'ai décidé de faire opposition au prélèvement.
Suite à quoi j'ai reçu plusieurs sms signé "cabinet d'ormane" qui avaient l'air de faux sms d'arnaque (écriture abrégée en langage sms) qui ne m'inspiraient pas confiance. Ces derniers m'informaient d'un langage agressif que je devais "payer maintenant" la somme de 164?, somme que je n'ai pas car je suis étudiante. Au bout d'un certain temps je n'ai plus reçu de sms.
Cependant, hier j'ai reçu un mail atterri dans mes spams m'informant que je devais toujours la somme de 164? et que j'avais 8 jours pour la faire parvenir sinon une saisie serait effectuée sur mon compte.
Je n'ai jamais reçu de rappel de paiement ni donner de confirmation pour une reconduction de mon contrat. Que dois-je faire?

Toute aide est la bienvenue

---
Par chamce

le propriétaire de la salle de sports vous a t-il adressé un courrier suite à votre décision de faire une demande d'opposition de prélèvement auprès de votre banque pour qu'il cesse d'encaisser les chèques que vous lui aviez remis lors de votre inscription ?

A propos du Cabinet d'Ormane : avis trouvé sur internet

""ignorer ce cabinet de recouvrement quand ils vous envoient des mails, des courriers par la poste et des SMS via des numéros spéciaux assez régulièrement...pas si simple! j'appelle cela du harcèlement!
Mais oui, autant les laisser perdre leur temps à tenter de recouvrir une créance qui n'existe même pas si ça les chante !""

---
Par emapmr

Je n'ai reçu aucun courrier de la part du directeur, mais mon paiement se faisait par prélèvement mensuel..

---
Par chamce

vous avez lu dans les clauses du contrat qu'en cas d'accident et d'impossibilité de poursuivre une activité sportive vous n'aviez pas obligation de continuer de payer votre abonnement mensuel au directeur de la salle de sports

---
Par emapmr

Oui, cependant j'ai fait l'erreur de ne pas leur fournir d'attestation et j'ai peur que ça prêche en ma défaveur

---
Par chamce

pouvez-vous prouver au directeur de la salle de sport que vous étiez physiquement dans l'incapacité de pratiquer une activité sportive après votre accident

---
Par emapmr

J'ai seulement mon attèle mais je doute que cette dernière suffise a pouvoir justifier de mon incapacité à pratiquer une activité sportive...

---
Par chamce

pouvez vous demander à votre médecin de rédiger une attestation que vous pourriez adresser au directeur de la salle de sport en recommandé avec accusé de réception accompagné d'un courrier explicatif

---
Par emapmr

Bien sûr, je dois faire dater ce courrier au mois où je me suis blessée (août 2019) par mon médecin?

---
Par chamce

oui ne tardez pas

---
Par emapmr

d'accord merci beaucoup de vos conseils